

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-107 en date du 16 Juin 2021
Portant sur le règlement d'intervention économique secteur tourisme**

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune Les Mars, sous la Présidence de Monsieur Patrice MORANCAIS, 1^{er} Vice-Président, en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la réunion du conseil communautaire se déroule exceptionnellement à HUIS CLOS.

Date de convocation du Conseil 10/06/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 44	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoirs : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 11	Exprimés : 51	

Présents : MM., MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CHARLES, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MARTIN, GRAVIÈRE, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, MÉANARD, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. BERTHON à LE CORRE, SCARAMUCCIA à JAMME, SIMONET B à SIMONET V, GALINDO à VERDIER, VIRGOULAY à VENTENAT, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, PAYARD J à SIMON,

Excusés : MM. DESCLOUX, JOULOT, PERRIER F, D'HULSTER, BERGER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET, GLOMOT, DUBSAY.

Secrétaire de séance : Jacqueline GRAVIÈRE

Rapporteur : Marie-Françoise VENTENAT

En référence à la délibération N°2020-160 en date du 2 décembre 2020 portant sur le Règlement d'intervention économique « Secteur Tourisme », des modifications sont proposées.

Concernant l'orientation numéro 2 : « Poursuivre et renforcer la politique de filières » :

Les modifications proposées sont les suivantes :

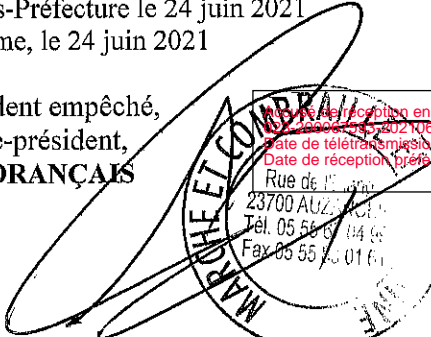
- Les collectivités sont ajoutées aux bénéficiaires ;
- Les aires de bivouac sont ajoutées au descriptif de l'action.

Dans les obligations des bénéficiaires, les chambres d'hôtes et les gîtes d'étapes devront désormais accueillir les randonneurs en itinérance du 1^{er} avril au 30 novembre.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les modifications apportées à l'orientation n°2 de la délibération N°2020-160 en date du 2 décembre 2020 portant sur le Règlement d'intervention économique « Secteur Tourisme ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 24 juin 2021
Pour copie conforme, le 24 juin 2021

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Patrice MORANCAIS


Rue de la Préfecture
23700 AUZANNE
Tél. 05 55 00 04 66
Fax 05 55 00 01 61

Mise en réception en préfecture
Référence : 20210616_2021-107-DE
Date de télétransmission : 24/06/2021
Date de réception préfecture : 24/06/2021